



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA LOCATION CHEZ ROSSET TECHNIK SA

Quelles sont les conditions préalables pour une location chez Rosset Technik SA ?

Seules les personnes enregistrées chez nous peuvent louer des machines. Rosset Technik SA se réserve le droit d'exiger une caution. Le montant de la caution est défini par un collaborateur de Rosset Technik.

De quelle façon le client reçoit-il l'article de location souhaité ?

Après contrôle de sa disponibilité, l'article de location peut être retiré à notre siège principal à Sempach. De plus petite machines peuvent être livrées par notre service de livraison à l'adresse souhaitée (excepté sur des chantiers). Après accord, une plus grande machine de location peut également être livrée par camion ou par notre collaborateur du service externe.

Quelle est la durée de location chez Rosset Technik SA ?

Le parc de location est organisé pour des locations d'un jour à plusieurs semaines. Si un client a besoin de l'appareil de location pour une plus longue durée, il peut – après confirmation par un collaborateur Rosset Technik – l'acquérir. En cas d'achat d'un appareil équivalent neuf, les coûts de location ne seront pas facturés.

A quel moment commence la location ?

La location débute le jour de la remise de l'appareil de location à Sempach ou le lendemain la prise en charge par une entreprise de transport, telle que La poste, DHL, DPD. Chaque jour de location entamé est facturé entièrement. Le samedi est considéré comme jour ouvrable et sera par conséquent facturé.

A quel moment se termine la location ?

La location se termine le jour où l'appareil est remis à une entreprise de transport, telle que La Poste, DHL, DPD ou le jour de la restitution à notre siège de Sempach. Chaque jour de location entamé est facturé entièrement. Le samedi est considéré comme jour ouvrable et sera par conséquent facturé.

Coûts

Prix de location :

- Tous nos prix sont nets et hors TVA. Par principe, les prix s'entendent sans engagement. Nous nous réservons le droit de les adapter aux conditions du marché sans annonce préalable.

Coûts de transport et de retrait :

- Coûts en cas de livraison par camion ou par notre collaborateur du service externe : CHF 1.00 par kilomètre et par trajet.
- Coûts en cas de livraison par paquet (DHL ou La Poste): CHF 20.00 / CHF 30.00 par trajet.
- Coûts en cas de livraison express par La Poste: CHF 40.00 par trajet.

Contrôle final :

Un contrôle final est exécuté après la location (remise en état, nettoyage, contrôle de fonctionnement). Ce contrôle est facturé sous forme d'un forfait défini en fonction de l'appareil (voir les indications sur la liste des appareils de location). Si des réparations sont nécessaires par suite d'une négligence ou d'un mauvais entretien en cours de location, les coûts seront entièrement à charge du locataire.

Accessoires :

- Si durant la location de nouveaux outils/accessoires sont nécessaires, ceux-ci sont mis à disposition au fur et à mesure et selon les coûts de location.
- A la fin de la location tout le matériel et tous les accessoires (aussi bien en bon état que défectueux) doivent être retournés. Tout matériel/accessoire non retourné sera facturé.

Conditions Générales de parc de location (CGV de location)

Les conditions générales de Location sont remises au client par confirmation de commande de la machine de Location par e-mail, en personne ou via le service nos représentants externes. Avec la signature et l'indication du nom du locataire en lettres majuscules, il est confirmé que les conditions générales de location ont été lues et acceptées. Les conditions générales de location doivent être retournées (par e-mail, WhatsApp, etc.).

Après réception des conditions générales de location signées, la machine de location sera remise au locataire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT UN APPAREIL DE PRÊT

Qu'est-ce qui fait partie d'un appareil de prêt ?

Aucun accessoire fait partie d'un appareil de prêt. Afin de garantir le bon fonctionnement des aspirateurs ou des filtres à air en prêt, les filtres sont déjà installés dans les appareils.

Quelle est la durée de prêt d'un appareil chez Rosset Technik SA ?

L'appareil peut être utilisé jusqu'à ce que le client reçoive son appareil en retour, par exemple d'une réparation.

Coûts

Si un appareil de prêt sert à :

- combler le temps d'une réparation, le coût forfaitaire est de CHF 75.00 hors frais de livraison.
- combler un retard de livraison, le prêt de l'appareil et sa livraison sont gratuits.
- combler le temps d'attente en cas de clarification de garantie, le prêt de l'appareil et sa livraison seront gratuits pour autant qu'il s'agisse vraiment d'une réparation sous garantie. Dans le cas contraire, le coût est de CHF 75.00 hors frais de livraison et hors TVA.

Pour toute situation ne correspondant pas aux points décrits ci-dessus, le prêt d'un appareil est soumis aux mêmes conditions qu'en cas de location.

CONDITIONS GÉNÉRALES PARC DE LOCATION

Les présentes conditions générales de ventes sont valables pour tous les droits et obligations des parties concernées par le contrat de location. Des dérogations sont uniquement valables, si celles-ci ont été convenues par les parties contractantes. Sans objection de votre part, les conditions générales de location sont réputées acceptées.

1. Toute réclamation concernant l'article loué doit être annoncée le jour de sa prise en charge, faute de quoi l'article de location est considéré en bon état.
2. Le locataire s'engage à respecter scrupuleusement les modes d'emploi ainsi que les instructions d'entretien des articles en location et de les utiliser avec soin.
3. Il est de la responsabilité du locataire de faire le nécessaire afin que les machines en location soient utilisées correctement.
4. Le loueur ne peut être tenu pour responsable pour des dommages occasionnés à des personnes ou des biens, ni pour des interruptions de travail et des pertes de temps.
5. Le locataire est responsable de tous les dommages subis par les articles de location. La conclusion d'une assurance incombe au locataire.
6. La location couvre uniquement l'amortissement usuel de la branche ; le risque d'exploitation est à charge du locataire. Les coûts nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de l'article loué, tels qu'électricité, carburant, huile et lubrifiant sont également à charge du locataire.
7. Si un article de location ne devait pas fonctionner correctement, il convient de cesser immédiatement de l'utiliser et d'en avvertir le loueur. Les coûts de remise en état sont à charge de la partie responsable du dysfonctionnement. Tout autre droit à la garantie sera rejeté par le loueur.
8. Durant la durée de location, d'éventuelles modifications ou réparations de l'article loué ne peuvent se faire qu'avec l'accord du loueur.
9. Sans accord écrit du loueur, l'article loué ne peut être sous-loué.
10. Dans le cas où le locataire souhaite acquérir l'article loué (achat possible uniquement avec l'accord du loueur), l'article reste la propriété du loueur jusqu'au paiement total de l'article en question.
11. Le locataire est tenu de rendre l'article loué dans un état correspondant à une utilisation correcte. Si des réparations sont nécessaires par suite d'une négligence ou d'un mauvais entretien en cours de location, les coûts seront entièrement à charge du locataire.
12. Rosset Technik SA ne peut garantir que le travail planifié peut être exécuté avec l'article loué. Il en résulte que dans tous les cas les coûts engagés seront facturés au locataire.
13. En cas de location durant un week-end, le samedi est facturé. Chaque jour de location entamé est facturé entièrement.
14. Tout le matériel et tous les accessoires livrés avec l'article loué (aussi bien en bon état que défectueux) doivent être retournés. Tout matériel/accessoire non retourné sera facturé
- 15. L'utilisation sur des matériaux pollués ou dangereux (p.ex. amiante) est interdite. Nous nous réservons le droit d'effectuer des prélèvements d'essai sur l'appareil retourné.**

Avec votre signature, vous confirmez que vous avez compris les points ci-dessus et que vous avez procédé aux clarifications nécessaires avant le début de la période de location.

Date : _____

Signature : _____ Nom en lettres majuscules : _____

* For juridique et lieu d'exécution : Sempach